DRH/EF/CL/SC Ingénieur hospitalier Spécialité : Informatique



#### **ARRETE N° 2023-029**

#### Le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Alpes,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le décret n° 91-868 du 5 septembre 1991 modifié portant statuts particuliers des ingénieurs de la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,
- Vu l'arrêté du 23 octobre 1992 modifié fixant la liste des titres et diplômes permettant l'accès au concours sur titres d'Ingénieur Hospitalier,
- Vu l'Arrêté du 17 mars 1995, modifié fixant la composition des Jurys et les modalités des concours sur titres permettant l'accès au corps des Ingénieurs Hospitaliers,

# **ARRETE**

# ARTICLE 1:

Un concours externe sur titres pour l'accès au grade d'Ingénieur Hospitalier domaine informatique est ouvert au CHU de Grenoble à partir du 27 juin 2023\* en vue de pourvoir dans cet établissement 2 postes à la Direction des Systèmes Numériques (voir profil de poste)

(\* la date définitive sera fixée en fonction des disponibilités du jury)

# ARTICLE 2:

Peuvent postuler les candidats titulaires, dans la spécialité informatique :

- d'un des diplômes ou titres dont la liste est fixée par l'arrêté du 23 octobre 1992 modifié précité,
- d'un diplôme dont l'équivalence avec les titres ou diplômes précités, pour l'application du décret n°91-868 du 5 septembre 1991 aura été reconnu par la commission prévue par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié, relatif aux équivalences de diplômes requis pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique (le dossier à présenter à la commission d'équivalence est à retirer puis à remettre rempli au service Concours qui se charge de l'envoi à la Commission).

#### **ARTICLE 3:**

Les dossiers de candidature seront composés de la manière suivante :

- 1° une lettre de candidature motivée qui précisera en références le n° de l'arrêté du concours,
- 2° un curriculum vitae détaillé établi par le candidat (précisant nom prénom, adresse, téléphone et/ou numéro de portable, âge, date de naissance, situation familiale, nationalité, diplômes obtenus, expériences professionnelles etc....)
- 3° une **copie de l'original des diplômes** ou certificats dont est titulaire le candidat, (l'original du diplôme sera à présenter impérativement à la DRH au moment de la nomination)
- 4° le cas échéant, un état signalétique et des services militaires ou une copie de ce document ou une copie de la 1ère page du livret militaire,
- 5° Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport (nationalité française ou européenne exigée conformément à la loi du 9 janvier 1986 précitée)

Les dossiers de candidature doivent être adressés, <u>au plus tard le 26 mai 2023</u> par écrit, au Directeur des Ressources Humaines, par lettre recommandée le cachet de la poste faisant foi, ou remis en mains propres au service des concours de la DRH (de 9 h à 11 h 30):

# Direction des Ressources Humaines- service concours Bureau D222 C.H.U. Grenoble Alpes CS 10217 38043 GRENOBLE CEDEX 9

Auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires :

- pour la constitution du dossier de concours,
- pour la constitution <u>du dossier d'équivalence qui sera à remettre au bureau des concours le</u>
  15 mai 2023 dernier délai.

# **ARTICLE 4**:

Le Jury du concours sur titres est composé comme suit :

- a) Le Directeur de l'établissement organisateur du concours, ou son représentant, président ;
- b) Un membre du personnel de direction en fonctions dans la région concernée ou les régions voisines, extérieur à l'établissement ou aux établissements dont les postes sont à pourvoir, choisi par le Directeur de l'établissement organisateur du concours parmi les personnels de direction de la ou des régions comptant au moins un emploi d'Ingénieur Hospitalier;
- c) Deux Ingénieurs Hospitaliers en fonctions dans la région ou les régions voisines, choisis par le Directeur de l'établissement organisateur du concours, dont l'un au moins a la qualité d'Ingénieur Hospitalier et relève de l'une des spécialités au titre de laquelle le concours est ouvert.

Au vu des délibérations du Jury, le Directeur de l'établissement organisateur du concours arrête, dans la limite du nombre de postes mis au concours sur titres, la liste définitive d'admission et la liste complémentaire, comme défini par l'article 6-1 du décret 91-868 précité.

# ARTICLE 5:

Les candidats disposent d'un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté pour déposer un recours gracieux auprès de Madame le Directeur général du CHU Grenoble Alpes ou un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble. Le recours gracieux suspend le délai imparti pour présenter un recours contentieux.



La Tronche, le 25/04/2023

P/le Directeur Général et par délégation, le Directeur Adjoint des Ressources Humaines,

E EIDON

DIFFUSION GENERALE
AFFICHAGE SUR LE PORTAIL DES CONCOURS DE L'ARS

# Annexe II de l'arrêté du 23 octobre 1992 modifié fixant la liste des titres et diplômes permettant l'accès au concours sur titres d'Ingénieur Hospitalier

- a) Diplôme d'ingénieur figurant sur la liste établie par la commission des titres d'ingénieur des écoles habilitées à délivrer ces diplômes ;
- b) Diplôme d'architecte reconnu par l'Etat;
- c) Diplôme technique national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, délivré dans l'un des domaines mentionnés à l'annexe I (b).



### Direction des Services Numériques

Nombre de pages : 2

#### FICHE DE POSTE : INGENIEUR INTEROP SECTEUR DILE

Date de diffusion : novembre 2022

Rédigé par : E. PONTI

Version:

Vérifié par : Approuvé par :

Nombre de pages : 2

### Exigence institutionnelle

Chaque agent est tenu au secret professionnel, au devoir de discrétion professionnelle et au respect des règles de confidentialité.

# I. OBJET

Ce profil décrit les caractéristiques suivantes du poste d'Ingénieur Chargé(e) des applications informatiques.

- Le champ d'application.
- Les objectifs de la mission et les connaissances associées
- L'interface fonctionnelle
- Le rattachement hiérarchique
- Le métier exercé à ce poste
- La correspondance statutaire de ce poste
- Les conditions de travail spécifiques

#### II. CHAMPS D'APPLICATION

<u>Institution</u>: CHU de Grenoble Alpes - Direction des Services Numériques

**Domain**: Informatique Hospitalière

Secteur: DILE (Décisionnel, Interop, Labo, Entrepôt)

# III. OBJECTIFS DE LA MISSION – CONNAISSANCES ASSOCIEES

Dans l'équipe du CHUGA regroupant l'informatique du labo, l'interopérabilité et la Business Intelligence, la mission de cet ingénieur est de s'occuper en particulier des développements réalisés dans le cadre de l'interopérabilité mais aussi de prendre en charge la gestion des applications dans le périmètre de l'équipe.

# Savoir-faire

- Analyser, traduire et formuler un besoin utilisateur en études de faisabilité, en solutions, en programmes
- Concevoir et rédiger une documentation technique, spécifique à son domaine de compétence
- Conduire et animer des réunions
- Définir les besoins en interfaces et des compléments aux applications informatiques
- Diagnostiquer les dysfonctionnements des applicatifs en lien avec l'éditeur
- Elaborer, rédiger et exploiter des requêtes relatives à son domaine d'activité
- Evaluer la conformité d'un produit, d'un matériel, d'une prestation au regard des normes internes/externes
- Former et conseiller les utilisateurs dans son domaine de compétence

# Connaissances techniques

Administration systèmes d'exploitation PC.

- Administration systèmes d'exploitation serveur : Windows Serveur, AIX, Linux.
- Maitrise de l'EAI Cloverleaf
- Maitrise des normes d'Interopérabilité internationales
- Administration base de données (ex SQL Serveur, Oracle, Mysql ...)

# **Connaissances**

- Architecture du système d'information
- Communication
- Conduite de projet
- Développement informatique / analyse et programmation
- Droits des données informatiques
- Organisation et fonctionnement interne de l'établissement
- Sécurité informatique Sécurité des systèmes d'information

#### IV. INTERFACE FONCTIONNELLE

- Le personnel de l'équipe DILE.
- Les responsables d'applications, ingénieurs et chefs de projets des autres secteurs de la DSN.
- Tous les services du CHUGA pour les questions autour de la recherche et du soin.

#### V. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE

Ce poste est rattaché au Responsable du Secteur DILE lui-même rattaché à la Direction de la DSN.

# V. METIER EXERCE A CE POSTE

Le métier du répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière exercé à ce poste est « Chargé(e) des applications informatiques ».

- Famille: Systèmes d'information
- Sous famille : Conception, développement et intégration des applications
- Code Métier : 35F05

# VI. CORRESPONDANCE STATUTAIRE DU POSTE

La correspondance statutaire de ce poste est :

- Filière ouvrière et technique
- Catégorie A suivant le diplôme
- Corps des ingénieurs hospitaliers
- Grade d'Ingénieur hospitalier

# VII. CONDITIONS DE TRAVAIL SPECIFIQUES DU POSTE

Les conditions de travail spécifiques du poste sont :

- Horaires : normaux, une organisation en modalité jour est préférée
- Astreintes: non

- Gardes : non
- Déplacement : suivant nécessité
- Travail dimanches et jours fériés : non
- Télétravail : selon les modalités institutionnelles

# CHU GRENOBLE ALPES

# Direction des Services Numériques

Nombre de pages : 2

# FICHE DE POSTE CHEF DE PROJET - INGENIEUR

Date de diffusion : Avril 2022

Rédigé par : B. Lavaire - DSN

Version:

Vérifié par : Approuvé par :

# Nombre de pages : 2 Exigence institutionnelle

Chaque agent est tenu au secret professionnel, au devoir de discrétion professionnelle et au respect des règles de confidentialité.

#### I. OBJET

Ce profil décrit les caractéristiques suivantes du poste d'Ingénieur Chargé(e) des applications informatiques.

- Le champs d'application,
- Lieu d'exercice et Missions du service
- Le métier exercé à ce poste
- La correspondance statutaire de ce poste
- Les conditions de travail spécifiques
- Le rattachement hiérarchique

#### II. CHAMPS D'APPLICATION

<u>Institution</u>: CHU de Grenoble Alpes - Direction des Services Numériques

<u>Domain</u>: Informatique Hospitalière <u>Secteur</u>: So Méd (Solutions Médicales)

#### III. LIEU D'EXERCICE ET MISSIONS DU SERVICE

#### Lieu d'exercice :

CHU de Grenoble comprenant le site Nord, le site Sud et les sites satellites (Domène, Varces,...) et tout établissement du GHT ou avec lequel le CHUG a passé une convention de coopération pour traiter les sujets liés à la gestion de son système d'information. L'agent peut aussi être amené à se déplacer dans une société spécialisée sur des outils ou des méthodes en lien avec la charge le système d'information.

#### Missions du service

Les missions de la direction du système d'information :

- Assurer la prise en charge et l'urbanisation de l'informatisation des domaines médicaux (Production de soin, Réanimation...), médico-techniques (SGL, PACS...), administratifs (Gef, Grh, Paie...), et fonctions support (Blanchisserie, Logistique...)
- Assurer une infrastructure performante (centre de calcul, réseaux, PC), sécurisée, capable de répondre aux besoins du CHU mais également aux établissements qu'il héberge.

Concernant ce poste, il est aujourd'hui affecté au secteur SoMéd (Solution médicales) qui gère les applications médicales, dont Easily.

#### V. METIER EXERCE A CE POSTE

Le métier du répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière exercé à ce poste est « Chef de projet(s) informatique maîtrise d'œuvre ».

• Famille: Systèmes d'information

Sous famille : Conception, développement et intégration des applications

Code FPT: 03/A/06Code Rome: M1803Code Métier: 35F30

# VI. CORRESPONDANCE STATUTAIRE DU POSTE

La correspondance statutaire de ce poste est :

- Filière ouvrière et technique
- Catégorie A
- Corps des ingénieurs hospitaliers
- Grade d'Ingénieur hospitalier

# VII. CONDITIONS DE TRAVAIL SPECIFIQUES DU POSTE

Les conditions de travail spécifiques du poste sont :

- Horaires : normaux, une organisation en modalité jour est préférée
- Astreintes : nonGardes : non
- Déplacement : suivant nécessité
- Travail dimanches et jours fériés : non

# VIII. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE

Ce poste est rattaché au Responsable du Secteur SoMed lui-même rattaché à la Direction de la DSN.